

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 5 Février 2018

Présents : Mme Régine REMILLON – Mr. Marc BLETEAU – Mme Marie BAUD – Mr. Vincent MOREAU -Mme Marylène DAIGUEMORTE – Mr. Serge JACQUEMOUD – Mme Maryse MICHALAK – Mme Jannick GRANIER – Mr. Esther VACHOUX – Mr. Pierre MORETTI - Mme Marjorie BOISIER-DUVERNEY – Mme Sylvia DUSONCHET.

Absent excusé : Mr. Jacky DURET (pouvoir à Mme Régine Remillon).

- 1) Madame Le Maire donne lecture des lettres de démission de Messieurs Laurent DELIEUTRAZ et Jean BOCHET en tant que conseillers municipaux, réceptionnées le 02 février 2018, lors d'un entretien en mairie.
Conformément à l'article L 270 du Code Electoral, Madame Emmanuelle PAUCHET et Monsieur Jean-Noël CARTIER suivants immédiat sur la liste, dont faisaient partis les 2 démissionnaires, sont installés en qualité de conseillers municipaux.
- 2) Après lecture du compte rendu de la séance du conseil municipal du 4 Décembre 2017 celui-ci est approuvé à l'unanimité.
- 3) Le conseil valide le projet de l'aménagement d'un cheminement piéton en bordure de la Route dite «de La Muraz» (du chemin rural de Champ de Bœuf au trottoir existant devant le bistro). Création du chemin piétonnier séparé de la route par une barrière bois en première partie puis construction d'un muret ou enrochement pour retenir le pied de talus devant la fruitière et trottoir séparé de la route par une bordure béton jusqu'à l'entrée du Chef-Lieu.
- 4) Le Conseil valide, après avis favorable du comité technique du Centre de Gestion 74 et conformément à la loi, le projet du nouveau régime indemnitaire attribué aux agents communaux.
- 5) Madame Le Maire informe le conseil que lors du conseil d'école extraordinaire du 9 janvier dernier ; celui-ci s'est positionné favorablement pour un retour au temps scolaire sur 4 jours dès Septembre 2018 avec les horaires suivants :8h15-11h45 & 13h30-16h.les lundis-mardis-jeudis et vendredis.
- 6) Le conseil vote 2 subventions pour des projets d'éducation artistique et culturelle pour les enfants : soit 75 € pour l'école La Chamarette et 800 € pour l'USEP (école d'Arbusigny).
- 7) Le conseil prend note et valide les factures et devis suivants :
22 plaques N° de maisons : 367,56€ttc / un container O.M. 770L. : 258€ttc (Sarl Vachoux) - Honoraires huissier «glissement terrain devant la Fruitière» : 400 €ttc (Me Mottet) - Part communale concernant un branchement électrique « Route du Col du Parc » : 4 129,75 €ttc (ENEDIS) - Acquisition jalons : 392,82 €ttc (Signaux Girod) – Housses pour protéger les nouveaux tatamis : 2 070 €ttc (Alice Couture) – Indemnités de conseil de Mme Le Trésorière : 417,55€ net.) – Service-fourrière intercommunale : 1 €/habitant soit 1 124 € pour 2018 (Refuge de l'Espoir Arthaz).
Dotations : Compensation Genevoise Année 2017 : 287 593,21 € (nombres de frontaliers pris en compte = 262). – Fonds de soutien aux activités périscolaires : 1 983,33€ - Subventions départementales : 8 840 € pour travaux voirie et acquisition matériel.

Affiché en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales Art. L2121-25 et
Code des Communes Art. R121-9.

Secrétaire de séance
Maryse MICHALAK

Maire
Régine REMILLON